

COMITE BASKETBALL HAUTE-GARONNE FFBB		FEDERATION FRANCAISE DE BASKET-BALL / COMITE DE LA HAUTE-GARONNE REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER - 2026 - 2027 - Départementale masculine seniors - Division 2 (DM2) -										COMITE BASKETBALL HAUTE-GARONNE FFBB	senior
DM2												DM2	
2026	Article n° s1	Article n°s1 -- COMPOSITION (équipes qualifiées)										Article n° s1	2027
2026	n° s1.1	En DM2 sont qualifiées 24 équipes : en deux (2) poules		Les équipes rétrogradées du niveau supérieur								n° s1.1	2027
2026	n° s1.2			Les équipes issues des montées du niveau inférieur								n° s1.2	2027
2026	n° s1.3			complétées des équipes maintenues en DM2								n° s1.3	2027
2026	Article n° s2	Article n°s2 -- SYSTÈME DE L' EPREUVE										Article n° s2	2027
2026	n° s2.1	saison régulière										n° s2.1	2027
2026	n° s2.2	Les associations sportives disputent des rencontres aller-retour à l'intérieur de leur poule.										n° s2.2	2027
2026	n° s2.3	En fonction du classement final de la poule, les associations sportives disputent les phases suivantes de la compétition.										n° s2.3	2027
2026	Article n° s3	Article n° s3 -- sans objet										Article n° s3	2027
2026	Article n° s4	Article n° s4 -- CLASSEMENT DES EQUIPES										Article n° s4	2027
2026	n° s4.1	DM2 : classées 1 à 24		les équipes seront classées de 1 à 24 en fonction du classement inter-poules (Art.79 RG c31.)								n° s4.1	2027
2026	Article n° s5	Article n° s5 -- Rencontres pour le TITRE DE CHAMPION et la troisième montée										Article n° s5	2027
2026	n° s5.1	Les équipes classées premières de chaque poule		se rencontrent en matchs Aller Retour				Match retour chez le meilleur premier				n° s5.1	2027
2026	n° s5.2	Les équipes classées deuxièmes de chaque poule		se rencontrent en matchs Aller Retour				Match retour chez le meilleur deuxième				n° s5.2	2027
2026	n° s5.3	L'écart de points acquis lors du match aller peut être ajouter pour le match retour sur E-marque (onglet "Equipes")										n° s5.3	2027
2026	n° s5.4	En cas de perte par forfait ou pénalité d'un match aller ou retour, cette perte entraîne la perte de la série.										n° s5.4	2027
2026	n° s5.5	Un joueur ne peut pas participer aux matchs entre les 1er ou les 2ème si en saison régulière il est brûlé vers DM2 ou										n° s5.5	2027
2026	n° s5.6	si il a participé à plus de 50% des rencontres de l'équipe ayant fourni la liste des brûlés ou a participé à un niveau supérieur à l'équipe ayant fourni les brûlés										n° s5.6	2027
2026	n° s5.7	Sauf si il a participé à plus de rencontre en DM2 qu'avec l'équipe ayant fourni la liste des brûlés										n° s5.7	2027
2026	n° s5.8	Pour ces matchs, si les arbitres sont déjà désignés les dérogations seront refusées si changement de date ou modification d'horaire au delà -2h/+2h										n° s5.8	2027
2026	n° s5.9	L' équipe gagnante de la série entre les premiers est déclaré Champion Départementale masculine seniors - Division 2 (DM2)										n° s5.9	2027
2026	Article n° s6	Article n° s6 -- TROIS (3) MONTEES en division supérieure										Article n° s6	2027
2026	n° s6.1	Les Premiers de chaque poule accèdent directement à la compétition Pré régionale masculine (PRM)											2027
2026	n° s6.2	L' équipe gagnante de la série entre les deuxièmes accèdent à la compétition Pré régionale masculine (PRM)										n° s6.1	2027
2026	n° s6.3	Toute montée supplémentaire vers le championnat Pré régionale masculine (PRM) se fera dans l'ordre du classement (Article 4)										n° s6.2	2027
2026	Article n° s7	Article n° s7 -- QUATRE (4) DESCENTES en division inférieure										Article n° s7	2027
2026	n° s7.1	Les équipes classées : 21 -- 22 -- 23 -- 24 par l'article 4, participeront la saison suivante au championnat : DEPARTEMENTALE.3 (DM3). (23&24 non repêchables)		Tout différentiel entre les montées ou les descentes supplémentaires du championnat supérieur								n° s7.1	2027
2026	n° s7.2			sera compensé par les montées et descentes supplémentaires afin de garder :								n° s7.2	2027
2026	n° s7.3			24 équipes en championnat Départementale masculine seniors - Division 2 (DM2) - (montées de DM3 irréfutables)								n° s7.3	2027
2026	Article n° s8	Article n° s8 -- REMPLACEMENT D'UNE EQUIPE EN CAS DE FORFAIT : Après la publication des poules										Article n° s8	2027
2026	n° s8.1	PAS de remplacement après le 31 Juillet										n° s8.1	2027
2026	Article n° s9	Article n°s9 -- DATE ET HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES										Article n° s9	2027
2026	n° s9.1	DEPARTEMENTALE.2 (DM2) : Dimanche à 15h30										n° s9.1	2027
2026	Article n° s10	Article n°s10 -- RENCONTRES COUPLEES -- article 17 des RG du Comité de la Haute-Garonne										Article n° s10	2027
2026	n° s10.1			13h00, si couplage avec un niveau supérieur								n° s10.1	2027
2026	n° s10.2	Les autres cas de couplage, se référer à l'article 17 des Règlements Généraux du Comité de la Haute-Garonne										n° s10.2	2027
2026	Article n° s11	Article n°s11 -- MUTUALISATION ENTRE ASSOCIATIONS										Article n° s11	2027
2026	n° s11.1	Les équipes en ENTENTE ou INTER-EQUIPE sont autorisées à participer au championnat départemental DM2										n° s11.1	2027
2026	n° s11.2	Un joueur peut jouer avec plusieurs équipes membres de la CTC (entente ou inter-équipe), en respectant les règles des championnats respectifs.										n° s11.2	2027
2026	Article n° s12	Article n°s12 -- RÈGLES DE PARTICIPATION, BRÛLAGE ET PERSONNALISATION										Article n° s12	2027
2026	n° s12.1	RAPPEL		RÈGLEMENTS SPORTIFS GENERAUX FFBB				2.5 Brûlage (Décembre 2021, Février et Avril 2022)				n° s12.1	2027
2026	n° s12.2	2.5.1 Définition Un joueur brûlé est un joueur d'une association ou société sportive qui participe régulièrement aux rencontres de l'équipe, et qui ne peut, en aucun cas,										n° s12.2	2027
2026	n° s12.3	jouer avec une équipe de cette même association ou société sportive évoluant dans la même catégorie de championnat de niveau inférieur.										n° s12.3	2027
2026	n° s12.4	Les joueurs non brûlés d'une équipe peuvent seulement participer aux rencontres disputées par l'équipe, évoluant dans la même catégorie de championnat, de niveau immédiatement inférieur,										n° s12.4	2027
2026	n° s12.5	en tenant compte du statut inter-équipe (nota : en fonction d'extension ASTCTC ou d'absence d'extension)										n° s12.5	2027
2026	n° s12.6	Inter-équipe de CTC aucune obligation relative au nombre minimum de joueurs inscrits sur la feuille de marque et présents. (art.341 Annuaire FFBB)										n° s12.6	2027
2026	n° s12.7	Les clubs ou CTC ayant plusieurs équipes engagées dans la catégorie SENIOR doivent communiquer avant la première journée des différents championnats concernés										n° s12.7	2027
2026	n° s12.8	une liste de cinq (5) brûlés, de l'équipe de division immédiatement supérieur du clubs ou de la CTC, à la commission départementale des compétitions										n° s12.8	2027
2026	n° s12.9	Si cette liste de brûlés n'est pas fourni à temps par le(s) club(s), la CTC application de la pénalité financière,										n° s12.9	2027
2026	n° s12.10	La commission utilisera le cinq de départ de la première feuille de match de l'équipe supérieur pour en tenir lieu. /!\ sans possibilité de modification avant la première vérification réglementaire /!\										n° s12.10	2027
2026	n° s12.11	Si plusieurs inter-équipes d'une même CTC sont engagées dans cette division (DM2), les équipes doivent étre personnalisées ou engagées en nom propre										n° s12.11	2027
2026	n° s12.12	Un joueur ne peut pas participer à cette division DM2, si il a participé au moins une fois avec toute équipe de division supérieure à celle ayant fourni les brûlés vers le niveau DM2										n° s12.12	2027
2026	n° s12.13	Pour les CTC : les équipes légalement accessibles à chaque joueur seront prises en compte pour apprécier si descente de plus d'un niveau sportif (pour le respect des RG45-11)										n° s12.13	2027
2026	Article n° s13	Article n°s13 -- sans objet (se référer s4 -- Classements)										Article n° s13	2027
2026	Article n° s14	Article n°s14 -- QUALIFICATION , LICENCES et SURCLASSEMENT										Article n° s14	2027
2026	n° s14.1	U21-U20-U19 Surclassement Senior Automatique		U18 (BC09) U17 (BC10) Surclassement par Médecin de Famille				U16(BC11) Vers Senior : Impossible				n° s14.1	2027
2026	n° s14.2	Type de licences autorisées		Nombre de joueurs autorisés : douze (12) au maximum								n° s14.2	2027
2026	n° s14.3	1C.** ou 2C.** ou OCT. ou OCAST.(non CTC)		Le cumul sur la feuille de marque ne devra pas dépasser le nombre de trois (3).								n° s14.3	2027
2026	n° s14.4	autres OC.**		Sans limite								n° s14.4	2027
2026	n° s14.5	COULEUR DES LICENCES.										n° s14.5	2027
2026	n° s14.6	OH (orange) 2 maximum		Sans limite : BC (blanc) - VT (vert) - JH (jaune)								n° s14.6	2027
2026	Article n° s15	Article n°s15 -- CAS PARTICULIERS										Article n° s15	2027
2026	n° s15.1	Tous les cas non prévus au présent règlement figurent dans les règlements sportifs généraux du Comité Départemental de la Haute-Garonne.										n° s15.1	2027
2026	n° s15.2	Tout cas litigieux sera statué par le Bureau du Comité Départemental de la Haute-Garonne.										n° s15.2	2027
2026		Laurent JUMAIRE		Mandy MELIN				Virginie COMBES					2027
2026		Rédaction		Présidente Commission départementale des compétitions				Secrétaire Générale C31					2027